

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **URB 008-6925/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial relative à l'opération "quartiers libres" MET 19/12635/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai est le projet urbain de développement du centre-ville de Marseille sur le 3ème arrondissement qui s'étend sur 140 hectares (dont 7 hectares de casernes militaires) de la gare Saint-Charles au sud jusqu'au boulevard Plombière au Nord, et de l'autoroute A7 à l'ouest jusqu'au quartier Chapitre à l'est.

L'acquisition des anciennes casernes militaires de la Belle de Mai, renforcée par le prochain doublement de la gare Saint-Charles en souterrain, ont amené la Ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence à vouloir mener un projet urbain ambitieux sur l'ensemble de ces 140 hectares.

Le projet s'inscrit dans une forte volonté de valorisation urbaine du centre-ville de Marseille, inscrite récemment dans le Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) contractualisé avec l'Etat.

Le projet est inscrit également au Contrat Régional d'Équilibre Territorial contractualisé avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Projet urbain permanent et intégré, Quartiers Libres est décliné dans un Plan Guide Régisseur décliné ensuite en opération d'aménagement, le tout porté dans une démarche concertée et dont l'ambition est de répondre aux cinq grands défis suivant :

1. Elargir le centre-ville marseillais : réaliser l'entrée métropolitaine de Marseille
2. Innover l'architecture et l'urbanisme au service de la qualité de vie
3. Pérenniser et valoriser la diversité
4. Insuffler une nouvelle dynamique économique au service de l'emploi
5. Structurer le territoire au profit de l'équité sociale

La Métropole Aix Marseille Provence décline à présent la stratégie et le plan d'action de Quartiers Libres sur des sujets majeurs comme la mobilité, les espaces publics, l'habitat, les équipements, l'extension souterraine de la gare et son insertion urbaine, le plan d'aménagement des casernes.

Premier périmètre opérationnel du projet « Quartiers Libres » : la reconversion des casernes militaires

La reconversion des 7 hectares de friches militaires, dont fait partie la caserne du Muy, constitue la première opération d'aménagement du projet urbain Quartiers Libres. Le secteur des casernes est la pièce urbaine reliant le cœur de la Belle de Mai au centre-ville de Marseille via le pôle gare.

Au sein du site des casernes, le projet d'aménagement prévoit des espaces publics de qualité :

- La forêt : un espace vert planté de 2Ha pour un quartier extrêmement minéral et un projet bioclimatique pour la lutte contre les îlots de chaleur,
- Les parcours piétons aménagés depuis la voie « N » du plateau Saint-Charles (libérée des activités ferroviaires) jusqu'à la rue de la Belle de Mai, en passant par l'esplanade de Muy et le passage percé au centre du bâtiment de la caserne du Muy,
- Le balcon du Muy et la cours Massena : espaces publics piétons devant les équipements principaux du site (la caserne du Muy, l'école Marceau et le gymnase),
- Le plateau sportif et l'équipement du hangar Subsistances,
- Deux places de poche aux extrémités nord et sud du site : à l'interface avec la rue Belle de Mai et à l'angle Guibal-Cavaignac.

Des équipements structurants sont prévus : le groupe scolaire Marceau de 22 classes (livré en 2022), un gymnase, le Centre d'Animation et Loisirs reconfiguré, une médiathèque pouvant être au sein de la caserne du Muy et la maison du projet inaugurée dès septembre 2019.

Un programme de logements, commerces et bureaux complètent l'ensemble de manière équilibrée.

A ce titre, il est proposé de solliciter des aides et subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, notamment auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Le coût prévisionnel du projet d'aménagement est estimé à 15 018 000 euros HT, sur la base des études préliminaires menées en 2018. Cette estimation concerne la maîtrise d'œuvre des espaces publics des 7 hectares de casernes. Le plan de financement prévisionnel de cette opération d'aménagement est le suivant :

Financement externe		
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur « CRET de la Métropole Aix Marseille Provence »	20 %	3 003 600 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	80 %	12 014 400 euros
TOTAL HT	100 %	15 018 000 euros

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°12/1377/DEVD du 10 décembre 2012 autorisant le lancement d'un concours international d'urbanisme sur le secteur des casernes Belle de Mai ;
- La délibération N°13/0234/DEVD du 25 mars 2013 approuvant l'autorisation de programme pour le lancement du projet de reconversion des friches militaires de la Belle de Mai ;
- La délibération N°15/0938/UAGP du 26 octobre 2015 approuvant l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la reconversion des friches militaires de la Belle de Mai – Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai ;
- La délibération n°16/0493/UAGP du 27 juin 2016 approuvant l'affectation de l'augmentation d'autorisation de programme pour le projet urbain Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai qui a ouvert le volume d'autorisation de programme portant le montant de l'opération à 4 400 000 Euros ;
- La délibération URB 026\_4185/18/CM approuvant les conditions du transfert de l'opération – Reconversion friches militaires de la Belle de Mai secteur casernes/Quartiers Libres – à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Création et affectation de l'opération d'investissement ;
- La délibération URB 019-3293/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant le Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de solliciter une aide financière auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le financement de l'opération « Quartiers Libres ».

**Délibère**

**Article 1:**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Signé le 24 Octobre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019**

**Article 2:**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-Politique C140 - Opération 201807200 – Chapitre 23 – Fonction 515.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le Budget 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Opération n°2018107200 – Chapitre 13 - Fonction 515 - Sous politique C140.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS